

Réglementation 2024

des championnats d'Ile-de-France de polo-vélo

La Commission de Polo-vélo du C.I.F. de la F.F.C. a décidé en 2014 de créer à nouveau des championnats d'Ile-de-France de polo-vélo, ceci afin de répondre à la demande croissante depuis 2009 d'un plus grand nombre de compétitions régionales, demande de la part des clubs franciliens toujours plus nombreux à être engagés dans cette discipline.

Après 15 ans d'absence, un nouveau lancement d'un championnat d'Ile-de-France « toutes catégories » s'est effectué en 2014. Et après 24 ans d'absence, un championnat d'Ile-de-France des moins de 19 ans s'est disputé en 2015.

Eu égard au nombre de joueurs en Ile-de-France qui ne permet pas encore l'organisation de championnats indépendants pour chaque catégorie d'âge de la FFC, deux championnats d'Ile-de-France auront lieu en 2024 :

- championnat des moins de 19 ans
- championnat toutes catégories.

Article 1 :

Les championnats d'Ile-de-France de polo-vélo sont ouverts uniquement aux équipes de clubs (chaque joueur appartenant au même club) ou équipes départementales d'Ile-de-France et à leurs joueurs licenciés dans un club du Comité d'Ile-de-France de la FFC. Les joueurs ayant une licence Sport (« Epreuves de masse » ou « Loisirs ») ou un « Pass Découverte » ne sont pas acceptés (rappelons que les Cartes à la Journée n'existent plus dans les types de licence de la FFC). A titre exceptionnel, des clubs différents, même issus de départements différents, peuvent se regrouper afin de présenter une équipe commune à partir du moment où il est démontré que ces clubs ne peuvent pas aligner une équipe entière pour ces championnats.

Conformément à la réglementation de la FFC (notamment article 1.1.030 du titre 1 – Organisation générale du sport cycliste), les joueurs participants devront tous être de nationalité française.

Chaque joueur ne pourra jouer que dans une seule et même équipe durant toute la durée du championnat.

Article 2 :

Le championnat des moins de 19 ans sera ouvert à tous les joueurs ayant une licence en cours des catégories U9, U11, U13, U15, U17 et U19.

Le championnat toutes catégories sera ouvert aux catégories pupilles, benjamins, minimes, cadets, juniors et seniors (Access compris).

Article 3 :

Un maximum de 12 équipes pourra participer à ces championnats, selon l'ordre d'arrivée des engagements par courriel auprès de l'organisateur dès la parution des détails d'organisation des championnats sur le site web du CIF de la FFC avec copie aux membres de la commission régionale.

Les joueurs de deux équipes différentes issues d'un même club devront porter des maillots de couleurs distinctes (chasubles autorisés) si elles devaient se rencontrer.

Les champions d'Ile-de-France en titre pourront porter le maillot de champion d'Ile-de-France qu'ils ont gagné l'année précédente durant le championnat d'Ile-de-France de leur catégorie uniquement. Au moment du protocole de remise des récompenses finales, ils devront porter leur maillot de club.

Article 4 :

Le championnat d'Ile-de-France des -19 ans et le championnat d'Ile-de-France « toutes catégories » se dérouleront sur une demi-journée (distincte ou non) sur un terrain en herbe de préférence ou en gazon synthétique ou en stabilisé.

Ce championnat se disputera sous forme de tournoi selon le nombre d'équipes inscrites :

- Jusqu'à 5 équipes : toutes les équipes se rencontrent.
- 6 équipes : 2 groupes (A et B) de 3 équipes seront constituées en tenant compte du résultat du championnat d'Ile-de-France 2019 des -19 ans (dernier championnat disputé en date du fait de l'épidémie de corona) pour la constitution de ces groupes (même principe de répartition qu'un tournoi de vitesse sur piste) et en évitant en priorité et autant que faire se peut de mettre deux équipes d'un même club dans un même groupe. Les 3 équipes d'un groupe se rencontreront toutes. L'équipe la plus forte du groupe A rencontrera l'équipe la plus forte du groupe B lors d'une finale pour l'attribution des premières et deuxièmes places. Les équipes 2^{èmes} de leur groupe s'affronteront en finale pour l'attribution des 3^{ème} et 4^{ème} places. Idem pour les équipes dernières de chaque groupe (places de 5^{ème} et 6^{ème}).
- 7 équipes : toutes les équipes se rencontrent.
- 8 équipes : 2 groupes de 4 équipes sont constituées. Même mode de fonctionnement que pour 6 équipes pour l'attribution des places 1 à 8.
- 9 équipes : 3 groupes (A, B et C) de 3 équipes. Même mode de fonctionnement que pour 6 équipes avec des finales à trois équipes : les trois meilleures équipes se rencontrent chacune pour l'attribution des places de 1 à 3, et ainsi de suite jusqu'à la 9^{ème} place.
- 10 équipes : 2 groupes de 5 équipes selon le même mode de fonctionnement qu'à 6 équipes.
- 11 équipes : toutes les équipes se rencontrent.
- 12 équipes : 2 groupes de 6 équipes selon le même mode de fonctionnement qu'à 6 équipes.

L'équipe remportant le tournoi se verra attribuer le titre de championne d'Ile-de-France 2024 des -19 ans.

Article 5 :

En cas de constitution de groupe (cas où il y a 6, 8, 9 ou 12 équipes participantes, ainsi que lors des finales à 3 dans le cas de la constitution de 3 groupes de 3 équipes) ou lorsque toutes les équipes se rencontrent, une victoire donnera 3 points, une égalité 2 points, une défaite 1 point, un forfait 0 point.

L'équipe ayant obtenu le plus grand nombre de points dans son groupe sera déclarée première de son groupe et ainsi de suite suivant un ordre décroissant du nombre de points obtenus.

Si, à l'issue des matches de qualification ou à l'issue de tous les matches joués, deux ou plusieurs équipes avaient le même nombre de points, ces équipes seront départagées selon (dans l'ordre) :

- le résultat de leur match (cas où seules deux équipes ont le même nombre de points à l'issue de tous les matches de leur groupe),
- le goal-average avec l'équipe la mieux classée au classement du groupe,
- le goal-average avec la seconde équipe la mieux classée au classement du groupe,
- le goal-average avec la troisième équipe la mieux classée au classement du groupe,
- le goal-average avec la quatrième équipe la mieux classée au classement du groupe,
- et ainsi de suite selon le même principe et selon le nombre d'équipes participantes ou selon le nombre d'équipes du groupe concerné,
- le nombre de buts marqués,
- une série de 4 tirs au but répondant à l'article 25 des règles du jeu fédérales, suivie si besoin d'autant de tirs au but que nécessaires pour départager ces équipes ; l'équipe ayant marqué le plus de tir au but sera classée devant l'autre ou les autres équipes à égalité de points dans son groupe.

Article 6 :

Les règles du jeu utilisées seront les règles nationales de la FFC modifiées pour la circonstance sur un point :

- la durée des matches sera adaptée au nombre d'équipes inscrites et au nombre de terrain(s) mis à disposition par l'organisateur. La durée des matches sera décidée la veille de chaque championnat par décision majoritaire des membres de la commission régionale avec avis des clubs participants mais ne sera pas supérieure à 2 X 30 minutes. En cas de plusieurs matches dans la journée, il est fortement recommandé de ne pas dépasser 2 x 20 minutes par match en toutes catégories et 2 x 15 minutes pour les U19.

Article 7 :

Les arbitres seront désignés par la commission régionale de polo-vélo.

Dans la mesure du possible, un arbitre ne pourra pas arbitrer une équipe issue du même club que lui.